

**Règlement pour les études de doctorat/PHD « Religion et dialogue »  
au Département de théologie catholique**

1. Les demandes d'admission au programme de doctorat/PHD « Religion et dialogue » seront adressées à la commission des doctorats. Les noms des premier et deuxième directeurs de thèse proposés doivent y être mentionnés.
2. Les étudiants qui remplissent les conditions conformément au § 3 du Règlement des études de doctorat, peuvent demander à être admis au programme de PHD. Les candidatures sont soumises à une procédure de sélection. Dans le cadre du programme de PHD, les titulaires d'un grade de Bachelor obtenu en Allemagne ou à l'étranger peuvent également être admis, sachant qu'ils seront soumis à une procédure spécifique visant à tester leur aptitude. Cette procédure comprend outre la satisfaction aux critères de la procédure de sélection, la participation avec succès à l'année préparatoire.
3. Dans un délai d'un mois, les premier et deuxième directeurs de thèse élaborent avec le doctorant un plan de travail contraignant, incluant également les enseignements appropriés compte tenu du sujet à traiter qui auront été sélectionnés à partir de l'offre de formation de « Religion et dialogue » (un total de 18 heures hebdomadaires par semestre).
4. L'admission du candidat devient effective avec l'approbation du plan de travail par la commission des doctorats.
5. La durée réglementaire des études de doctorat est de trois ans ou, en cas d'année préparatoire, de quatre ans. A la fin de la première et de la deuxième année, les doctorants doivent informer par écrit la commission des doctorats de l'état d'avancement de leurs travaux et joindre l'appréciation des directeurs de thèses.
6. Si la thèse n'est pas déposée au terme de la troisième année et que la procédure en vue de sa soutenance n'est pas entamée, c'est à la commission des doctorats qu'il revient de décider, après avis du directeur de thèse, si le doctorant doit être exclu du soutien apporté dans le cadre du programme de PHD.
7. Outre le contrat avec la maison d'édition, le doctorant doit soumettre un résumé de la thèse approuvé par le directeur de thèse et rédigé en anglais (Position de thèse § 12 alinéa 4 du Règlement des études de doctorat).
8. L'équipe d'encadrement doctoral veille à ce que le plan de travail et le calendrier fixés puissent être tenus par le doctorant et à ce que celui-ci bénéficie du suivi nécessaire à cette fin. Elle s'engage à offrir au doctorant la possibilité de mener un entretien approfondi au moins une fois par mois.
9. Le délai entre le dépôt de la thèse et la soutenance de thèse ne doit pas dépasser six mois.
10. Les soutenances de thèse ont également lieu pendant les périodes où il n'y a pas d'enseignement.
11. La thèse peut être rédigée en anglais, si les conditions sont remplies, également dans une autre langue internationale.
12. La thèse peut être soutenue en anglais.

**Règlement pour les études de doctorat/PHD « Religion et dialogue »  
au Département de théologie catholique**

13. Le programme de PHD prévoit la nomination pour chaque doctorant d'un premier et d'un second directeurs de recherche. Si le premier ne peut pas assurer la direction scientifique de la thèse jusqu'au bout pour cause de maladie, de départ, etc., alors il sera relayé dans cette tâche par le deuxième directeur de recherche.

14. L'attestation de diplôme est établie en allemand et en anglais.

15. La réalisation de doctorats élaborés en cotutelle avec une université étrangère est foncièrement possible.

16. Année préparatoire

L'année préparatoire qui est obligatoire pour tous les doctorants ne satisfaisant pas aux conditions d'admission normales comprend :

(1) l'acquisition des connaissances requises en allemand par le biais d'un cours de langue intensif doublé de tutorats ;

(2) la possibilité pour les candidats nationaux et étrangers de perfectionner leur anglais ;

(3) une initiation systématique aux techniques du travail scientifique et à la préparation d'une thèse de doctorat qui sera dispensée dans le cadre de tutorats ;

(4) une préparation à l'examen final axée sur le secteur disciplinaire par le biais d'un choix d'enseignements et d'un encadrement spécifique qui sera assuré par des assistants scientifiques ;

(5) une introduction systématique au sujet de la thèse ;

(6) une aide à la recherche de documentation pour la thèse.

17. Programme de formation en théologie catholique

Le programme d'enseignement, d'études et d'encadrement comprend :

- la participation à trois cycles de conférences proposés par la chaire d'invité « Théologie interculturelle », chacun d'entre eux devant être suivi durant la première moitié du semestre d'hiver ;
- la participation à trois séminaires d'accompagnement proposés par la chaire d'invité, et ce durant la première moitié du semestre d'hiver ;
- la participation à trois colloques post-gradués (en anglais) organisés par la chaire d'invité, et ce durant la première moitié du semestre d'hiver (soit un total de 9 heures hebdomadaires par semestre) ;
- la participation avec contribution à un minimum de trois symposiums de recherche (en anglais le cas échéant) ;
- un séjour auprès d'universités et instituts partenaires et/ou la participation à des activités conjointes en Allemagne ou à l'étranger ;
- quatre modules d'enseignements portant sur des contenus ou des résultats de recherche pertinents pour les domaines interculturel ou interreligieux (conférences et séminaires) qui auront été sélectionnés d'une part parmi le programme des enseignements dispensés régulièrement en philosophie de la religion, théologie catholique, théologie protestante, religions comparées/études juives, sociologie religieuse et d'autre part parmi l'offre continue de cours assurés par des maîtres de conférence auprès des institutions nationales et internationales partenaires. Validation avec note de quatre modules d'enseignement (et ce dans chacune des disciplines suivantes : philosophie de la religion, théologie catholique, religions

**Règlement pour les études de doctorat/PHD « Religion et dialogue »  
au Département de théologie catholique**

comparées/études juives et sociologie religieuse) (soit un total de 8 heures hebdomadaires par semestre) ;

- atelier de doctorat dirigé par le directeur de recherche (1 heure hebdomadaire par semestre) ;
- un entretien approfondi individuel proposé régulièrement par un tuteur ainsi que par le directeur de thèse (en règle générale au moins une fois par semaine).

18. Programme de formation en philosophie de la religion

Le programme d'enseignement, d'études et d'encadrement comprend :

- la participation aux enseignements et activités proposés dans le cadre des projets de recherche (par exemple « Les fondements philosophiques du dialogue interreligieux ») ;
- la participation aux autres enseignements et activités appropriés dispensés par l'institut (soit un total de 6 heures hebdomadaires par semestre) ;
- la participation aux colloques sur la philosophie de la religion proposés régulièrement par l'IRF (au total 3 heures hebdomadaires par semestre) ;
- la participation avec contribution à un minimum de trois symposiums de recherche (en anglais le cas échéant) ;
- un séjour auprès d'universités et d'instituts partenaires et/ou la participation à des activités conjointes en Allemagne ou à l'étranger ;
- quatre modules d'enseignement avec des contenus et résultats de recherche appropriés (cours magistraux et séminaires) qui auront été sélectionnés d'une part parmi le programme des enseignements dispensés régulièrement en philosophie de la religion, théologie protestante ou catholique, religions comparées/études juives, sociologie religieuse et d'autre part parmi l'offre continue de cours assurés par des maîtres de conférence auprès des institutions nationales et internationales partenaires. Validation avec note de quatre modules d'enseignement (dans chacune des disciplines suivantes : philosophie de la religion, théologie protestante ou catholique, religions comparées/études juives et sociologie religieuse) (soit un total de 8 heures hebdomadaires par semestre) ;
- un atelier de doctorat dirigé par le directeur de recherche (1 heure hebdomadaire par semestre) ;
- un entretien approfondi individuel proposé régulièrement par un tuteur ainsi que par le directeur de thèse (en règle générale au moins une fois par semaine).

19. Programme de formation en sciences des religions

Le programme d'enseignement, d'études et d'encadrement comprend :

- la participation aux enseignements et activités proposés dans le cadre des projets de recherche en sciences des religions ;
- la participation aux enseignements et activités appropriés proposés en sciences des religions et en sociologie religieuse (un total de 6 heures hebdomadaires par semestre) ;
- la participation à trois colloques post-gradués tenus par des maîtres de conférence étrangers (en langue anglaise) (un total de 3 heures hebdomadaires par semestre) ;
- la participation avec contribution à au moins trois symposiums de recherche (le cas échéant en anglais) ;

**Règlement pour les études de doctorat/PHD « Religion et dialogue »  
au Département de théologie catholique**

- un séjour auprès d'universités ou d'instituts partenaires et/ou la participation à des activités conjointes en Allemagne ou à l'étranger
- quatre modules d'enseignement portant sur des contenus ou des résultats de recherche appropriés (cours magistraux et séminaires) qui auront été sélectionnés d'une part parmi le programme des enseignements dispensés régulièrement en religions comparées/études juives, sociologie religieuse et philosophie de la religion, théologie catholique ou protestante et d'autre part parmi les offres complémentaires hors-programme. Validation avec note de quatre modules d'enseignement (un dans chacune des disciplines suivantes : philosophie de la religion, théologie protestante ou catholique, religions comparées/études juives) (au total 8 heures hebdomadaires par semestre) ;
- un atelier de doctorat dirigé par le directeur de recherche (1 heure hebdomadaire par semestre) ;
- un entretien approfondi individuel proposé régulièrement par un tuteur et par le directeur de thèse (en règle générale au moins une fois par semaine).